



DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021
AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Moniteur de Tir sportif »



Le CQP permet de **travailler à temps partiel (360 heures maximum de face à face pédagogique par an) contre rémunération** au sein d'une structure proposant l'activité Tir sportif.

La formation est réservée aux licencié(e)s FFTir.

La durée de la formation en alternance s'élève à 200 heures dont 50 heures en situation professionnelle (club, comité, ligue) sur la saison sportive 2020-2021.

Les frais d'inscription sont fixés à 25 €, payables à l'inscription. Ces frais sont maintenus en cas de désistement.

Le coût global des frais pédagogiques de la formation, pour les candidats suivant le cursus dans son ensemble est fixé à : **1 672,5 €**.

Le stage de positionnement permettra d'établir le Plan Individualisé de Formation (PIF).

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation est éligible au CPF (Compte personnel de Formation).

Selon la situation du stagiaire avant l'entrée en formation (salarié, inscrit ou non comme demandeur d'emploi, SHN, ...), la prise en charge des frais pédagogiques, ainsi que les autres frais peuvent être financés par :

- Les OPCO
- Les collectivités territoriales (se renseigner auprès de sa commune, son département, sa région),
- L'aide directe du club ou de la ligue selon leurs propres modalités d'aides.

Il est conseillé de faire les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs plus de trois mois avant le début de la formation.

Pour tous renseignements concernant les aides au financement de la formation, contacter Stéphanie TIRODE, secrétariat département formation professionnelle : stirode@fftir.org

À l'entrée en formation, le candidat au CQP « Moniteur de Tir sportif » doit obligatoirement répondre aux exigences :

- avoir dix-huit ans au jour de l'inscription,
- être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...),
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif de moins d'un an ou la licence en cours de validité et signée par un médecin
- être titulaire du Carnet de tir en cours de validité,
- avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des dix dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion sportive). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau établi par la FFTir.

	JF ou D1	JG ou S1	D2	S2	S3
Carabine 10 m	340/ 352,00	530/ 553,00	330/ 340,00	520/ 540,00	510/ 525,00
Carabine 60 BC 50 m	540/ 565,00	555/ 580,00	530/ 555,00	545/ 570,00	535/ 560,00
Carabine 50 m 3 positions	510	1060	500	510	500
Pistolet 10 m	330	525	320	515	505
Pistolet 25 m (ou PC 25 m)	500	525	490	515	505
Pistolet 50 m		485		475	465
Pistolet vitesse 25 m		515		505	
Cible mobile 10 m	270	450		440	
Skeet et Fosse olympique	50/100	60/100		55/100	
Double trap	40/100	50/100		45/100	
Disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France				

Nota : le niveau de pratique est justifié par la production d'une attestation éditée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL).

- attester des compétences décrites ci-dessous :
 - organiser la sécurité de la pratique,
 - transmettre les bases techniques du Tir sportif.

Le Brevet Fédéral d'Initiateur de club permet d'attester de ces compétences.

La vérification de ces compétences se fait par une mise en situation et un entretien de 15min, au sein du centre de formation correspondant au passage d'un test technique, niveau cible de couleur orange défini par la Fédération Française de Tir.

L'organisme de formation vérifie et atteste des exigences préalables d'entrée en formation.

ATTENTION : Le candidat doit renvoyer son dossier d'inscription accompagné de toutes les pièces justificatives correspondantes à ces exigences préalables.

FORMATION EN ALTERNANCE

Le stagiaire doit remplir, à l'entrée en formation, les conditions suivantes :

- avoir une structure d'accueil support de l'alternance,
- avoir un tuteur pour assurer son suivi au sein de la structure d'accueil et la relation avec la fédération, centre de la formation.

Le tuteur doit justifier d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

CALENDRIER PREVISIONNEL CQP 2020 – 2021

Modules	Dates prévisionnelles	Lieux
Clôture des inscriptions	14 août 2020	Secrétariat formation professionnelle
Sélection et positionnement des stagiaires	14 et 15 septembre 2020	CREPS Bordeaux
Module n° 1 pour tous les stagiaires	Du 23 au 27 novembre 2020	CREPS Bordeaux
Module n° 2 pour les stagiaires n'ayant pas le BFE1	Du 25 au 29 janvier 2021	CREPS Bordeaux
Module n° 3 pour tous les stagiaires	Du 8 au 12 mars 2021	CREPS Bordeaux
Module n° 4 pour les stagiaires n'ayant pas le BFE1	Du 3 au 7 mai 2021	CREPS Bordeaux
Certifications	14 et 15 juin 2021	CREPS Bordeaux



DOSSIER D'INSCRIPTION
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Moniteur de Tir sportif »



1- État civil

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

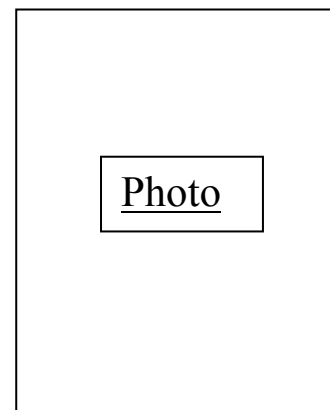
Tél. domicile :

Tél. portable :

Courriel :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Autre : précisez



2- Situation à l'entrée en formation

Renseignement concernant votre niveau de formation

Dernière classe suivie

3^e, CAP, BEP

2nde, 1^{re}, Terminale

1^{re} ou 2^e année DUT, BTS

Licence, master 1 ou 2, DESS, DEA et +

Diplôme le plus élevé obtenu

Aucun

BEPC

BEP – CAP

BAC général

Bac techno ou pro

DEUD, DUT, BTS

Bac + 3 ou plus

Renseignements sportifs

Club : Ligue :

N° de club :

N° de licence :

Nom du tuteur chargé du suivi de votre formation :

Lieu d'alternance :

Êtes-vous SHN ? oui non

(Sportif de Haut Niveau inscrit sur la liste ministérielle)

Diplômes fédéraux déjà obtenus :

BFA

BFI

BFE1

BFE2

Spécialité :

Carabine

Pistolet

Fosse Olympique

Skeet Olympique

☞ *Cocher les cases qui correspondent à votre situation*

☞ *Joindre les photocopies des différents diplômes obtenus*

4- Financement de la formation (entourer votre réponse)

Vous effectuez la formation dans le cadre :

- d'un CPF (congé personnel de formation) oui non
- d'un contrat de professionnalisation oui non

Vous bénéficiez d'une aide publique :

- d'un OPCO oui non
- d'une collectivité territoriale oui non
- de Pôle Emploi oui non

Vous bénéficiez d'un fond privé :

- d'une ligue oui non
- d'un comité départemental oui non
- d'un club oui non

Autre :

Si oui : tout en partie

- si non, vous prenez en charge votre formation oui non

☞ Joindre la photocopie des dossiers ou des attestations de prise en charge : OPCO, conseil régional, clubs, comités départementaux, ligues

☞ **Date limite d'inscription : 14 août 2020**

Tarifs de la formation : (tests d'entrée, positionnement, formation, tutorat et certification)

- **frais d'inscription : 25 € (non remboursables)**
- **coût de la formation : 1 672,5 €**
 - Aide financière possible de la fédération allant de 30% pour les financements privés à 45% pour les SHN

Restauration possible sur place : repas à l'unité : 8,75€, tarif 2020 susceptible de modifications en 2021 – Carte bleue acceptée.

Hébergement : aucune possibilité au CREPS de Bordeaux, hôtels à proximité (Villeneuve d'Ornon) : Aréna Hôtel, Le Campanile, L'Hôtel de Guyenne, Star hôtel, B&B...

Les frais pédagogiques seront perçus sur facturation de la fédération à l'issue de chaque module de formation.

Je vous adresse, en règlement des frais administratifs et de traitement des dossiers, un chèque de **25 €**, libellé à l'ordre de la **Fédération Française de Tir**.

Je, soussigné(e),

déclare sur l'honneur que :

1. j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
2. les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à

Signature du candidat

Le

Pour valoir ce que de droit



**RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

PAR MAIL à cqp@fftir.org

Ou

PAR COURRIER au CREPS de BORDEAUX - CNF FFTIR

653 cours de la libération 33405 TALENCE

A l'attention de Stéphanie TIRODE

Avant le 14 août 2020

Pièces à joindre pour tous les candidats :

- Chèque inscription
- Dossier d'inscription signé
- Carte d'identité recto verso ou Passeport
- Licence de la saison en cours
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif daté de moins de 1 an ou la licence en cours de validité signée par un médecin
- Attestation PSC1
- Carnet de tir en cours de validité
- Attestation d'encadrement bénévole de 150 h signée par le Président du club
- Attestation de score signée par le RFL ou le Président du comité départemental jointe à la copie du palmarès

Pièces à joindre si vous êtes titulaire des diplômes correspondants :

- Photocopie diplôme Brevet Fédéral d'Entraîneur 1^{er} degré
- Photocopie diplôme Brevet Fédéral Initiateur de club

Pièces à joindre si vous êtes demandeur d'emploi :

- Attestation d'inscription à Pôle Emploi